



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

Projet d'amendements aux annexes A et B de l'ADR

Rectificatif 1

Les corrections suivantes doivent être effectuées dans le document ECE/TRANS/WP.15/186.

PARTIE 2

2.2.1.1.7.5 Tableau, colonne "Caractéristiques", en regard de "Bombe d'artifice, sphérique ou cylindrique / Bombe d'artifice logée dans un mortier", quatrième rubrique

Au lieu de < 60 g lire ≤ 60 g

Au lieu de comme charge d'effet et/ou charge d'effet lire en poudre libre et/ou à effet

Tableau, colonne "Définition", en regard de "Bombe d'artifice, sphérique ou cylindrique / Bombes de bombes (sphérique)", quatrième et cinquième rubriques

Au lieu de ≤ 60% de matériaux inertes lire ≤ 60% de composition pyrotechnique

Tableau, colonne "Caractéristiques", en regard de "Baguette Bengale", première et deuxième rubriques

Au lieu de cierge lire article (six fois)

Au lieu de cierges lire articles (deux fois)

Tableau, colonne "Caractéristiques", en regard de "Petit artifice de divertissement grand public et artifice présentant un risque faible"

Au lieu de throwdowns et les pois fulminants lire pois fulminants et les pétards à tirette

2.2.7.7.2.1 a) À la fin, avant la liste, après jours ajouter selon la liste suivante

PARTIE 3

Tableau A Tableau des modifications à effectuer, cinquième rubrique (No ONU 2030)

Après 2030 insérer (GE I)

Tableau des modifications à effectuer, dixième rubrique (Nos ONU 1133, 1139, ... 3336)

Après 1999, insérer 2059,

Amendements de conséquence après "Supprimer les rubriques pour les numéros ONU suivants: 1014, 1015, 1979, 1980, 1981 et 2600."

Au lieu de Au 4.3.3.2.5 lire Aux 4.3.3.2.5, 2.2.2.3 et 4.1.4.1, P200

Amendement de conséquence après "No ONU 3373 Modifier le nom ..."

Au lieu de 2.2.62.1.3 lire 2.2.62.1.2

No ONU 3257

Après l'amendement, ajouter Amendement de conséquence: Au 2.2.9.3, code de classification M9, modifier la rubrique en conséquence.

Dernier amendement de conséquence du chapitre 3.2

Au lieu de 2.2.3.3 et 2.2.8.3 lire 2.2.3.3, 2.2.43.3, 2.2.8.3 et 2.2.9.3

À la fin, ajouter Au 1.1.3.6.3, dans le tableau, en colonne (2), pour la catégorie de transport 3, ajouter: "Classe 3: No ONU 3473".

3.3.1 Disposition spéciale 325

Au lieu de excepté non fissile ou fissile lire non fissile ou fissile excepté

Disposition spéciale 652, après alinéa g)

Au lieu de k) lire h)

PARTIE 4

4.1.1.12 Au lieu de "emballage ou GRV" lire "emballage, y compris les GRV,"

- 4.1.4.1 P001, PP1, alinéa a)
À la fin, après fermés; ajouter ou

PARTIE 6

- 6.1.5.2.6 Dernière phrase
[Sans objet en français.]
- 6.2.2 Tableau, colonne "Référence", deuxième rubrique
Au lieu de EN 13769:2003/A:2005 lire EN 13769:2003/A1:2005
- 6.2.4.3.2.1.2 [Sans objet en français.]
- 6.2.4.3.3 Alinéa a), numéro de la note de bas de page
Au lieu de 2 lire 4
- 6.2.5.6.3.1 Première phrase
Au lieu de après "responsabilités", ajouter "du personnel" et supprimer "et attribution de la direction" lire remplacer ", responsabilités et attribution de la direction" par "et responsabilités du personnel"
- 6.2.5.8.2 Amendement de conséquence
Après 6.2.1.7.2 f) insérer (après "Pour les bouteilles de moins de 1 kg ... dernier chiffre supérieur.")
- 6.4.22.1 b) [Sans objet en français.]
- 6.8.2.1.14 c) [Sans objet en français.]
- 6.8.2.1.14 d) [Sans objet en français.]
- 6.8.2.2.7 [Sans objet en français.]
- 6.9.2.10 Supprimer Le premier amendement ne concerne pas le texte français.

PARTIE 7

- 7.3.1.3 à
7.3.1.13 À la fin, ajouter à l'exception du paragraphe 7.3.1.13 g) où il faut remplacer "conteneur" par "conteneur pour vrac ou conteneur"
-